

Aux joueurs concernés,  
Aux correspondants de club,

Besançon, 20 avril 2017

## CONVOCATION

*Dans le cadre du tournoi de détection pour le pôle espoir, les joueurs récipiendaires de la présente convocation sont sélectionnés en équipe de Franche Comté. Ils sont convoqués le 21 avril 2017.*

### Programme

#### **Vendredi 21 avril 2017 :**

10h : RDV au stade Jabry, 36b rue Chopin, 25000 Besançon

10h30 à 12h : entraînement

12h30 : **repas tiré du sac**

13h30 : départ pour Migennes (déplacement pris en charge par le comité)

17h : entraînement et repas (pris en charge) à Migennes

Hébergement : Hôtel première classe Auxerre Nord (pris en charge par le comité)

#### **Samedi 22 avril 2017 :**

8h30 : départ pour le stade

10h à 16h : compétition

**Retour** à partir de 17h avec un arrêt à Dole Authumes (les joueurs préviendront par téléphone)

### Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'une paire de chaussures de jogging, d'une bouteille d'eau personnelle et de **la copie de la licence à jour (impératif) et les formulaires ci-joint.**

### Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matches de sélections régionales, ~art 238~ sera appliqué.

**Merci de bien vouloir nous informer de votre état de santé et de prévenir le plus rapidement possible en cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) Raphaël BOYE au 06 11 74 17 16 en cas de blessure, justificatif médical obligatoire).**

**Jean-Louis BERGERAT**  
Elu responsable de la CS



*Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-  
SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS*

*3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.*

**Comité Territorial de rugby de Franche Comté**

36, rue Chopin - 25000 Besançon - SIRET : 343 002 481 00038

Tél. : 03 81 81 07 65 - Courriel : [3013A@ffr.fr](mailto:3013A@ffr.fr) - Internet : [www.franchecomte-rugby.com](http://www.franchecomte-rugby.com)